

Monsieur et Madame zambardi Louis
1411 route de Chanizieu
38510 Courtenay

Samedi 18 mars 2023
Courtenay

Monsieur,

Suite à un imprévu nous ne pouvons venir vous rencontrer aujourd'hui, néanmoins nous voulons vous apporter quelques éléments nous concernant.

Tout d'abord notre famille réside au 1411 route de Chanizieu depuis 1980 en résidence principale.

Nous ne sommes pas seuls, nous avons une grande famille, huit petits-enfants et 14 arrière petits enfants.

Ils sont souvent à la maison, comment pourrions-nous apprécier nos repas de famille sur la terrasse avec le bruit des refroidisseurs et l'installation de la centrale panneau photovoltaïque qui durera minimum 5 et 6 mois.

Nous avons tout d'abord subi tous les désagréments de la carrière durant 25 ans.

Nous sommes à présent inquiets de devoir subir la même chose avec ce nouveau projet qui après avoir été exposé le jour de la réunion d'information me paraît assez évasif.

Les réponses données à nos questions ne nous satisfont pas, il y a trop de zones d'incertitude dans leur exposé.

D'après ce que nous avons compris, l'entrée de la centrale de panneau photovoltaïque se trouvera à l'angle de notre jardin, lieu apaisant où nous nous trouvons souvent.

Nous ne supporterons plus de subir encore tous les agréments d'une l'installation qui va durer plus de 5 mois et le bruit des refroidisseurs juste en face de chez nous.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Monsieur et Madame zambardi

Courrier remis à la permanence du 18 mars 2023



Courtenay, le 23 mars 2023

Jonathan DUBRULLE
398, Grande Rue de Lancin
38510 Courtenay
jonathan.dubrulle38@gmail.com

Mairie de Courtenay
A l'attention de M. Denis CUVILLIER
Commissaire enquêteur
108 place de l'église
38510 Courtenay

Objet : contribution à l'enquête publique suite au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Courtenay par l'entreprise VALECO

Monsieur,

Par la présente, je souhaitais vous faire part de mes réserves quant au projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Courtenay, au lieu-dit « La Roche », sur le site d'une ancienne carrière.

Ma première réserve concerne l'artificialisation d'espaces qui auraient pu revenir à l'agriculture. Localement, des carrières, une fois l'exploitation terminée, ont pu faire l'objet de réhabilitation à des fins agricoles, à l'image de la carrière VICAT située au hameau de Malville (Creys-Mépieu). J'attire votre attention sur le fait que la France perd l'équivalent d'un département français de terres agricoles tous les sept ans. Déjà confrontée à une intense concurrence foncière (urbanisation, usages récréatifs, avancée de la forêt etc.), l'agriculture fait désormais face aux projets photovoltaïques.

Vous avez peut-être observé que le lieu-dit « La Roche » s'insère dans un ensemble, caractérisé par une relative sous-exploitation agricole. Du carrefour entre les routes D140 et D1075 jusqu'au hameau de Lancin, plusieurs dizaines d'hectares sont broyés bisannuellement, fauchés parfois trop tardivement pour que le fourrage soit de bonne valeur alimentaire ou laissés à la merci de la végétation spontanée. Construire une centrale photovoltaïque à côté de ces parcelles risquerait d'ouvrir « la boîte de pandore », à d'autres projets photovoltaïques voyant ces terres agricoles en situation de déprise comme de potentiels emplacements. Il en est de même pour la réhabilitation à venir d'autres carrières en fin d'exploitation, où les projets de réhabilitation agricole se verraient compromis par les sommes promises par des porteurs de projets de photovoltaïque au sol.

Ma seconde réserve concerne la contribution de ce projet à l'intérêt général. Une fois installés, ces panneaux photovoltaïques ne généreront pas d'emploi local, contrairement à d'autres sources d'énergie plus intensives en travail, telles que les centrales électronucléaires, hydroélectriques ou thermiques. Je suis également curieux de savoir si la commune bénéficiera de retombées fiscales, et si oui, à combien s'élève ce montant. Il me semble aussi que bon nombre de matériaux nécessaires à la fabrication des panneaux solaires sont produits à des milliers de kilomètres, parfois de manière gourmande en énergies fossiles pour l'extraction et le transport. Je m'interroge aussi sur ce qui adviendra de ces panneaux une fois arrivés en fin de vie. Quant à la production d'énergie locale, la centrale électronucléaire du Bugey et son projet d'EPR répond déjà aux besoins du Nord-Isère.

Ayant appris tardivement la tenue de cette enquête publique, et n'ayant pu participer à des réunions d'information ou prendre connaissance en détail du projet de la société VALECO, vous trouverez peut-être ces remarques bien générales. Peu familier aux procédures d'enquête publique, je voulais m'assurer d'avoir pu transmettre en temps et en heure mon avis de citoyen sensible à ce que prime l'intérêt de la collectivité sur les intérêts individuels.

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de mes salutations les plus cordiales,

Jonathan DUBRULLE

Copie au conseil municipal de Courtenay

Reçu par voie postale

Contribution n°1 (Web)

Proposée par ROLLIN, Gérard
(gerard.rollin@colas.com)

Déposée le lundi 20 mars 2023 à 16h03

Adresse postale : 1, rue du Colonel Pierre Avia 75730 Paris

Notre société COLAS, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de l'Isère.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Contribution n°2 (Web)

Proposée par Moulin sabine

(sasaste@hotmail.com)

Déposée le samedi 25 mars 2023 à 11h31

Adresse postale : 1375 route de chanizieu, les boissatières 38510 COURTENAY

Lors de la réunion d'information , les données n'étaient pas précise , les réponses données ne correspondent pas avec le plan en mairie .Manque de transparence sur le transformateur qui sera insatallé près de nos habitations .Cela va générer des nuisances sonores et visuels, la santé physique et moral n'est pas considéré dans ce projet qui est pourtant primordiale.

le Merlan ne dois etre pas raser car c'est le seul élément qui pourrait amonidrent les nuisances sonores et visuels ,ce qui n'a pas été rapporté lors de la réunion du projet ,bien au contraire nous pouvons constaté sur les plans qu'il n'est plus présent .

Lors des travaux , les habitants vont subir des nusances quotidiennes d'environs 5 à 6 mois pour la mise en place de ce projet qui est considérable ,sachez que ses faits nous ont été rapporté par d'autres habitants avec le meme projet qui ont subit ses évènements sans avoir été prise en compte du lundi au dimanche midi ? demande de réglementation par jours travaillés.

Nous demandons l'obligation d'installer des caissons anti bruit sur les onduteurs et le transformateur ,mise en place d'un suivi sur les nuisances sonores dès la mise en place du projet : prévention de la santé des habitants et de l'environnement.

L'impacte financier considérable et le calcul à été fait par un agent immobilier sur la perte finacière de la valeur de nos maisons

.Alors que l'on aura travaillé tout une vie pour pouvoir profitez de nos vieux jours et donner un patrimoine à nos enfantsCELA N'EST pas ACCEPTABLE

Contribution n°3 (Web)

Proposée par FLORITTA

(floritta38290@hotmail.fr)

Déposée le samedi 25 mars 2023 à 12h04

Adresse postale : 1375 route de chanizieu, les boissatières 38510 COURTENAY

Il nous a été présenté en réunion ce projet en mairie .

Nous avons été consulté en mairie les informations et plans . Nous sommes désespéré de voir que cela ne correspond pas à ce qu'il nous à été présenter .

Sur les plans se trouve un transformateur qui se trouvera à l'entrée du site , donc très pret des maisons ,sachant que cela produit des nuisances sonores .Nous avons été vérifiez sur

d' autres site de l'isère , les onduteurs qui font aussi des nuisances sonores .

Sur les plan le Merlan a été raser ce qui est le seul élément présent qui pourrait un peu empêché le bruit ,nous ne sommes pas d'accord.

A aucuns moment à été pris en compte l'impacte sur la santé des habitants qui vivent très pret à moins de 50m, ni de l'environement.

Nous vous demandons à tous de réfléchir, un petit instant ,et de ce mettre à notre place ,juste en face de vos maisons ces panneaux solaire qui génères du bruit le visuel et vous dans vos jardins avec vos enfants amis ,fermer les yeux et imaginer ces images que nous allons vivre tout le long de notre vie , vaut- il le sacrifice? de notre santé ? nos vie pour l'argent .

Contribution n°4 (Web)

Proposée par Couchoud Xavier

(xscouchoud@yahoo.fr)

Déposée le dimanche 26 mars 2023 à 09h04

Adresse postale : 9 allée du Bruyat 42480 La Fouillouse

Avis négatif pour l'implantation de centrale photovoltaïque sur ce site.

La surface libérée pourrait être réaménagée et utilisée pour d'autres activités (agriculture, tourisme, ...)

Contribution n°5 (Web)

Proposée par VINCENT Jacques

Déposée le mercredi 29 mars 2023 à 15h41

Favorable dans ce cas particulier d'un arrêt de carrière et sous réserve que l'investissement toutes subventions publique confondues ne conduise pas à un prix de KWh supérieur à 10% du prix actuel

Contribution n°6 (Web)

Proposée par BURFIN NATHALIE

(nanouburf@msn.com)

Déposée le jeudi 30 mars 2023 à 19h04

Adresse postale : 76 chemin du naray 01680 Lhuis

Lorsque nous avons vu les plans en mairie de l'implantation de la centrale de panneaux photovoltaïques, nous avons été surpris et inquiet de constater que la version donnée lors de la réunion publique était non seulement très vague mais aussi erronée.

Il n'était pas question de raser le merlan qui est le seul obstacle au bruit, pourquoi cette contradiction. De plus la propriété de mes parents et leurs voisins se trouvent à moins de 20 mètres de la limite du terrain qui l'objet du projet et à moins de 100 mètres du transformateurs. Les personnes qui présentais le projets ont affirmées que les refroidisseurs généraient du bruits. Pourquoi si prêt et sans protection sonore. Nous avons échanger avec des personnes qui habitent proche d'une centrale photovoltaïques, ils se battent depuis trois ans pour obtenir les caissons pour atténuer le bruit. l'entrée des camions se trouve à l'angle du jardin de mes parents où aiment se trouver tous les jours.

De plus de tous ces désagréments, on oublie le bien être des personnes époque ou pourtant on le mets en avant... Imaginez cinq à six mois de va et viens des camions, du bruits dû à l'installation du lundi au dimanche...Ne tenez pas compte de éloignement des maisons, le bruits et les nuisances sont encore plus désagréables lorsque nous sommes dehors sur nos propriétés. Qu'est ce quelques employés sur 6 mois contre des années à supporter les nuisances. Leur projet est évasif, quels sont les autres surprises négatives, nous sommes inquiets !
